



Santé critique

Janvier 2018

Feuille d'information des organisations **SUD**
au CHUV

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 351 22 50 – Fax 021 351 22 53
E-mail: info@sud-vd.ch – www.sud-vd.ch - www.facebook.com/sudresiste

CHUV : CE QU'IL EN EST DE NOS RETRAITES S'INFORMER, SE DÉFENDRE, SE MOBILISER

**Jeudi 25 janvier : 17 h 45, place de La Riponne, grande manifestation.
Sur les lieux de travail, actions toute la journée.**

Lundi 22 janvier : Permanences syndicales et information

- BH08, salle DG. Permanence dès 11 h 30. Assemblée d'information et de mobilisation de 12 h à 13 h, avec préparation de la journée de mobilisation du 25 janvier.
- BH08, Salle Séminaire 2. Permanence 14 h 30 à 16 h 30, avec un nouveau point d'information.

Jeudi 25 janvier : Mobilisation

Dès 8 h 30, stand d'information et exposition sur « Les mystères de la CPEV enfin résolus ». Rassemblement à 12 h à l'entrée principale du CHUV avec animation inattendue. Les lieux du stand et de l'exposition seront communiqués dans les meilleurs délais. Regardez sur notre site www.sud-vd.ch et sur www.facebook.com/sudresiste

Dès maintenant envoyez le message suivant :

#balancetonplancpev au Conseil d'administration de la CPEV (info@cpev.ch) et au Conseil d'Etat (pierre-yves.maillard@vd.ch; pascal.broulis@vd.ch et nuria.gorrite@vd.ch), en courrier électronique.

Diffusez-le sur les réseaux sociaux, généralisez sa diffusion.

Des chuvistes mieux loti.e.s ?

On dit souvent du côté du Conseil d'Etat que les chuvistes seraient moins intéressé.e.s que d'autres par la CPEV et par les plans de dégradation des retraites que mène son Conseil d'administration (CA). Et tout cela parce que les salarié.e.s du CHUV auraient des durées de carrière courtes (7 à 8 ans) et partiraient, au bout de quelques années, avec un joli pactole pour leur libre passage.

Selon l'employeur public, même si les conditions de la caisse se dégradent, les personnes qui quittent le CHUV, gardent les conditions précédentes pour leur libre passage. Elles sont

donc mieux loties que celles qui restent. Ce qui expliquerait l'indifférence des secteurs à forte mobilité, notamment des chuvistes.

Les attaques concernent tout le monde

En fait, le CHUV comprend 3 blocs de salarié.e.s. Un premier, médical et infirmier, a en effet une durée de carrière assez courte. Le deuxième a une durée moyenne équivalente à celle des autres salarié.e.s de l'Etat de Vaud. Le troisième est en situation intermédiaire entre les deux premiers.

Mais attention ! Les attaques sur la CPEV concernent tout le monde, quelle que soit la durée

de carrière de chacun.e au CHUV.

Selon le plan d'octobre 2017 et ses variantes :

- 2 ans de travail de plus
- 2 ans de cotisation supplémentaires pour toucher les pleins droits
- 1,2 % d'augmentation de notre cotisation à la CPEV.

Et ce ne sont là que quelques exemples.

Les salaires sont menacés

Vous trouverez sur notre site un tableau (CPEV, variantes 1 et 2, janvier 2018) qui présente les différents plans. L'ensemble des éléments qui les composent concernent tous.les chuvistes. Notamment, l'augmentation de la cotisation de 1,2 % à la charge exclusive de l'employé.e entraîne une baisse de 0,9 % à 1 % de votre salaire brut total.

Ajoutez à cela que vous ne toucherez pas un sou pour l'indexation du coût de la vie (0,7 % pour 2017), jusqu'à ce que l'IPC ait dépassé le 2,5 % ! Vous avez avec ça une réduction de salaire de 2,5%, tout simplement.

Nous sommes donc tous.les menacé.e.s par le plan sacrificiel qui passera en force au 1^{er} janvier 2019 si aucun dispositif alternatif n'est adopté. Et nous le sommes tout autant si le dispositif alternatif du CA de la caisse et du CE s'imposait.

En cas de baisse des rendements des placements en dessous de 3,7 %, nous devrions payer de notre poche le montant de ces réductions en plus des dégradations déjà projetées. C'est le fameux mécanisme.

Le montant du libre passage aussi

De plus, le Conseil d'Etat, comme l'explique dans

son interview, M. Pierre-Yves Maillard (www.vd.ch/actualite/ ...) a l'intention de s'attaquer aux prestations de libre passage pour les baisser.

Pour les chuvistes, durée de carrière courte ou longue, le désintérêt n'est pas de mise.

Il nous faut :

- le retrait du plan d'octobre 2017,
- le maintien des conditions et prestations actuelles jusqu'en 2024, enregistrées dans un nouveau plan,
- le maintien des conditions et du montant du libre passage,
- la réintroduction immédiate des mécanismes d'indexation.

Si la CPEV devait connaître, dans les années qui viennent, des problèmes de grande envergure pour les rendements de ses placements, nous exigeons que :

- avant toute mesure d'augmentation des cotisations et de dégradation des conditions et prestations de la caisse, les réserves et provisions soient mobilisées et engagées,
- l'employeur s'engage à contribuer aux financements supplémentaires éventuels à une hauteur minimum de 60 % du total, dans le respect des acquis du cadre paritaire de la CPEV.

Pour imposer ces revendications, il faut que nos négociateurs.trices, face au CE et au CA de la CPEV, puissent s'appuyer sur un rapport de forces important, décisif.

Nous appelons tout le personnel du CHUV à se mobiliser, avec force et détermination, pour la journée du jeudi 25 janvier.

On peut gagner ! Allons-y !

Bulletin d'adhésion. Syndiquez-vous ! La cotisation à SUD est de 120.-/an, défense professionnelle, syndicale et juridique incluse.

Nom:

Prénom:

Date de naissance:/...../.....

Profession:

Rue, numéro:

No postal:

Localité:

Pays:

Courriel:

Téléphone:

Date:

Signature:

À renvoyer à Syndicat SUD, pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne